



MISE À JOUR SUR LE

RRSPNB

ÉDITION POUR LES RETRAITÉS

DANS CE NUMÉRO

- 1 | QUI FAIT QUOI
- 3 | ASSEMBLÉE ANNUELLE
D'INFORMATION DU RRSPNB
- 3 | LA COVID-19, LA VOLATILITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS ET
VOTRE RRSPNB
- 4 | RAPPEL RELATIF AUX
PRESTATIONS DE PENSION
- 4 | CHANGEMENTS À VOTRE
CONSEIL DES FIDUCIAIRES
- 5 | RAPPORT D'INVESTISSEMENT
- 7 | CONSEILS POUR LES
RETRAITÉS : PÉRIODE DE
DÉCLARATIONS DE REVENUS
ET VOTRE PENSION
- 7 | MODIFICATIONS AUX
DOCUMENTS CONSTITUTIFS

COORDONNÉES

PAR LA POSTE :

Conseil des fiduciaires du Régime
de retraite dans les services publics
du Nouveau-Brunswick

a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL : info@vestcor.org

ISBN 978-1-4605-2324-7



GOUVERNANCE DU RÉGIME

LE RRSPNB

QUI FAIT QUOI

Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) compte de nombreux rouages que les retraités n'ont pas toujours l'occasion de voir. Vous pourriez en fait avoir du mal à savoir qui s'occupe du Régime.

Dans ce contexte, n'hésitez pas à consulter les pages qui suivent. Vous apprendrez à connaître les entités organisationnelles qui assurent le bon fonctionnement du Régime.

CONSEIL DES FIDUCIAIRES

SES RESPONSABILITÉS

Le conseil des fiduciaires du RRSPNB est responsable de la gouvernance et de l'administration du RRSPNB.

Le conseil des fiduciaires fonde ses décisions sur les lois du Nouveau-Brunswick et du Canada, y compris la *Loi sur les prestations de pension* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il doit également respecter les documents constitutifs du Régime, dont la politique de financement, l'énoncé des politiques de placement et le texte du RRSPNB. Il est possible de consulter ces documents à l'adresse vestcor.org/rrspnb.

Voici certaines de ses fonctions :

- fixer les niveaux de cotisation que vous et votre employeur versez au RRSPNB, conformément à la politique de financement;
- déterminer les prestations versées aux participants du RRSPNB, conformément à la politique de financement;
- approuver les décisions concernant les politiques de placement;
- assurer la surveillance des fournisseurs de services.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

SES RESPONSABILITÉS

Le Comité de gouvernance appuie le conseil en veillant à ce que les meilleures pratiques régissent la gouvernance du conseil et les politiques de communication avec les intervenants. Il surveille le travail portant sur les documents constitutifs, la déontologie, l'orientation et la formation des fiduciaires, la rémunération des fiduciaires, la gestion des risques et plus encore.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

SES RESPONSABILITÉS

Le Comité de vérification assiste le conseil en assurant l'intégrité et l'exactitude des rapports financiers du RRSPNB. Il coordonne également la nomination des vérificateurs externes, le maintien de contrôles internes solides, la gestion des risques financiers et le respect des lois et des règlements.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

FOURNISSEURS DE SERVICES



SES RESPONSABILITÉS

Vestcor se charge de l'administration du RRSPNB au jour le jour. La société perçoit les cotisations des employés et des employeurs, et verse les prestations. Elle fournit également des services de pension pour aider les participants à comprendre leurs prestations, des services de soutien au conseil et des services de communication.

Vestcor est également le gestionnaire des placements pour le RRSPNB. Vestcor reçoit les cotisations de pension des employeurs et des employés et les investit dans des catégories d'actifs diversifiées conformément à l'énoncé des politiques de placement du RRSPNB.

SERVICES DE VÉRIFICATION



SERVICES ACTUARIELS



VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

COMMUNIQUEZ AVEC

VESTCOR

POUR LES QUESTIONS
CONCERNANT :

- les déductions d'impôt;
- les avis de dépôt;
- les T4A;
- votre pension à l'âge de 65 ans;
- la pension de survivant.

Composez le numéro sans frais
1-800-561-4012 (au Canada) ou
le 506-453-2296 dans la région
de Fredericton. Vous pouvez
aussi communiquer avec Vestcor
par courriel à info@vestcor.org.

CONSULTEZ LE SITE VESTCOR.ORG/RRSPNB

POUR TROUVER :

- une ressource facile à utiliser pour votre régime de pension;
- les formulaires de demande se rapportant à votre régime de pension;
- les livrets des participants, les documents constitutifs, les résultats financiers, la biographie des membres du conseil et plus encore;
- la version électronique des bulletins.



ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DU RRSPNB

QUAND?

Le 21 septembre 2020, 18h30 - 20h30

OÙ?

Hampton Inn & Suites Moncton - Salle Mapleton A
700 chemin Mapleton, Moncton, N.-B. E1G 0L7

POURQUOI DEVRIEZ-VOUS Y ÊTRE?

C'est l'occasion d'en apprendre davantage sur :

- la santé financière de votre régime, y compris les résultats financiers et la viabilité financière;
- les éléments de base de votre régime;
- les répercussions possibles sur votre pension des divers événements dans votre vie;
- votre conseil des fiduciaires et son rôle.

Inscrivez-vous maintenant à vestcor.org/AAI2020RRSPNB.

LA COVID-19, LA VOLATILITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET VOTRE RRSPNB

Au milieu des défis financiers mondiaux qu'entraîne la propagation de la COVID-19, il est très important de ne pas oublier que les placements de votre RRSPNB sont très bien diversifiés et conçus pour être moins risqués que ceux d'un régime de retraite classique. Votre régime est conçu pour réduire au minimum l'effet de la volatilité des marchés (les répercussions du ralentissement des marchés sur le régime) à laquelle donne lieu ce type d'événements. De plus, votre régime a assez de liquidités pour nous permettre de verser les pensions pendant une très longue période.

En ce qui a trait à la présentation de l'information sur le rendement et compte tenu de l'importance des résultats à long terme de votre régime, votre conseil des fiduciaires continuera à communiquer le rendement des placements deux fois par année. Le rapport de fin d'année de 2019 est accessible aux pages 5 et 6, alors que le rapport de mi-année sera joint au bulletin d'automne. Si vous souhaitez en savoir plus sur les placements de votre régime, veuillez vous reporter à la composition de l'actif à la page 6. Sans surprise, les excellents résultats réalisés par les marchés financiers en 2019 ont contribué à améliorer la position financière déjà solide de votre régime de retraite et sa capacité à faire face à cette volatilité.

En ce qui a trait au fournisseur de services de votre régime, Vestcor, il a mis en place un plan de continuité des activités éprouvé pour s'assurer qu'aucune des activités de placement ou d'administration de votre régime ne soit compromise. Il a pu redéployer ses employés pour qu'ils travaillent à son autre lieu de travail ou de leur domicile, au besoin. Vestcor applique également des restrictions aux visiteurs de l'extérieur dans ses bureaux.

RAPPEL RELATIF AUX PRESTATIONS DE PENSION

Nous tenons à vous rappeler qu'à compter de janvier 2020, les services de prestations de pension, qui étaient auparavant fournis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, sont maintenant fournis par Vestcor, l'administrateur au quotidien du RRSPNB.

Vos prestations du régime de pension provincial seront signalées dans votre compte dorénavant comme ayant été versées par « Vestcor » au lieu du « gouvernement du Nouveau-Brunswick ».

Pour ceux et celles qui ne l'ont pas vu dans le dernier bulletin, nous avons aussi joint ci-dessous un calendrier du versement des prestations.

DATES DES VERSEMENTS DE PENSION DU RRSPNB EN 2020



24	24	24	24	22	24
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
24	24	24	23	24	18
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE



CHANGEMENTS À VOTRE CONSEIL DES FIDUCIAIRES

En décembre 2019, le second mandat de Marilyn Quinn en tant que présidente du conseil des fiduciaires du RRSPNB a pris fin. Comme l'indique le mandat du conseil des fiduciaires du RRSPNB, le président et le vice-président sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Nous sommes heureux d'annoncer que le poste de président est maintenant occupé par Leonard Lee-White, ancien vice-président du conseil. Leonard est sous-ministre adjoint au ministère des Finances et Conseil du Trésor. Pendant de nombreuses années au sein de la fonction publique, il a été appelé à fournir des conseils en matière d'investissement et de gestion des risques associés aux régimes de pension au gouvernement et à des conseils de fiduciaires.

Ross Galbraith remplace Leonard à la vice-présidence. Ross est l'ancien président du comité de gouvernance du RRSPNB (voir la page 1 pour en savoir plus sur le comité de gouvernance). Ross est administrateur de la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et représentant du Canada au conseil exécutif international de la fraternité. Son travail à la fraternité comprend des tâches de fiduciaire pour la caisse de bénéfices et un régime de rentes. Il siège à titre de commissaire au conseil d'administration de la Saint John Energy et de président de l'Atlantic Utility Council de la fraternité.

Même si elle n'est plus présidente, Marilyn Quinn demeure fiduciaire au conseil des fiduciaires du RRSPNB. Le conseil continuera à profiter de sa vaste expérience et de sa grande expertise.

RAPPORT D'INVESTISSEMENT VESTCOR

APERÇU DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2019

RENDEMENT DU RRSPNB (BRUT)

11,65 %

AU 31 DÉCEMBRE 2019

AUGMENTATION NETTE DE

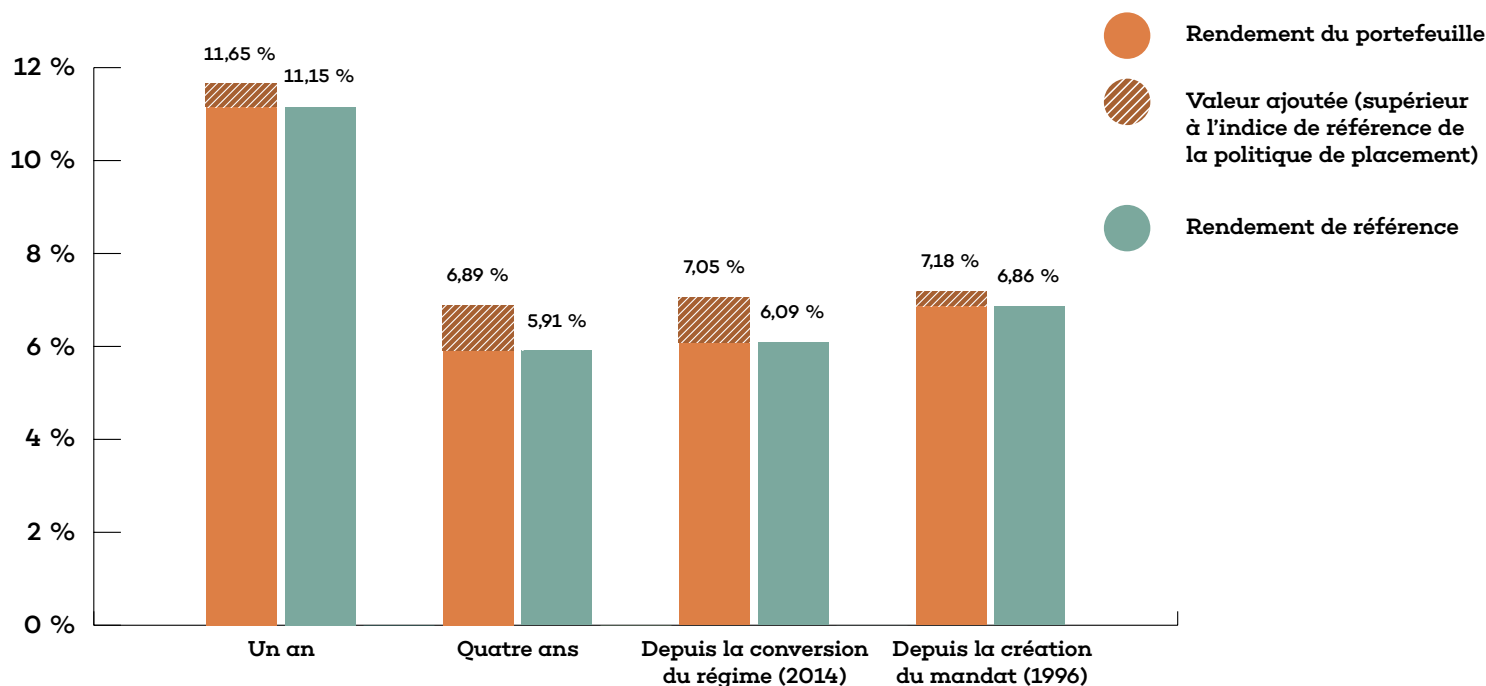
**715 millions
de dollars**

DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2018

L'ACTIF NET DU RRSPNB
S'ÉLÈVE À

**8,334 milliards
de dollars**

RENDEMENTS DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2019)



L'année 2019 s'est avérée extrêmement vigoureuse pour les marchés financiers, la plupart des marchés mondiaux étant en hausse constante malgré quelques turbulences à l'occasion. L'indice S&P 500 a gagné plus de 31 % en dollars américains au cours de l'année, prenant la tête des marchés financiers mondiaux. Les taux d'intérêt, tout en subissant une volatilité importante tout au long de l'année, ont également réalisé des rendements positifs. Le rendement brut des placements du fonds au 31 décembre 2019 a été positif, s'élevant à 11,65 % (supérieur à l'indice de référence du fonds total de 11,15 %).

Le rendement supplémentaire de 0,50 % par rapport à l'indice de référence du fonds est attribuable aux décisions de gestion active des placements de Vestcor par rapport aux indices de référence énoncés dans les politiques. Fait plus important, le rendement à long terme annualisé sur quatre ans et le rendement depuis mars 1996, lorsque Vestcor a pris en main le fonds de pension, se sont maintenus au-delà du taux d'actualisation de 4,75 % fixé par l'actuaire indépendant du Régime.

ACTIFS DE PLACEMENT

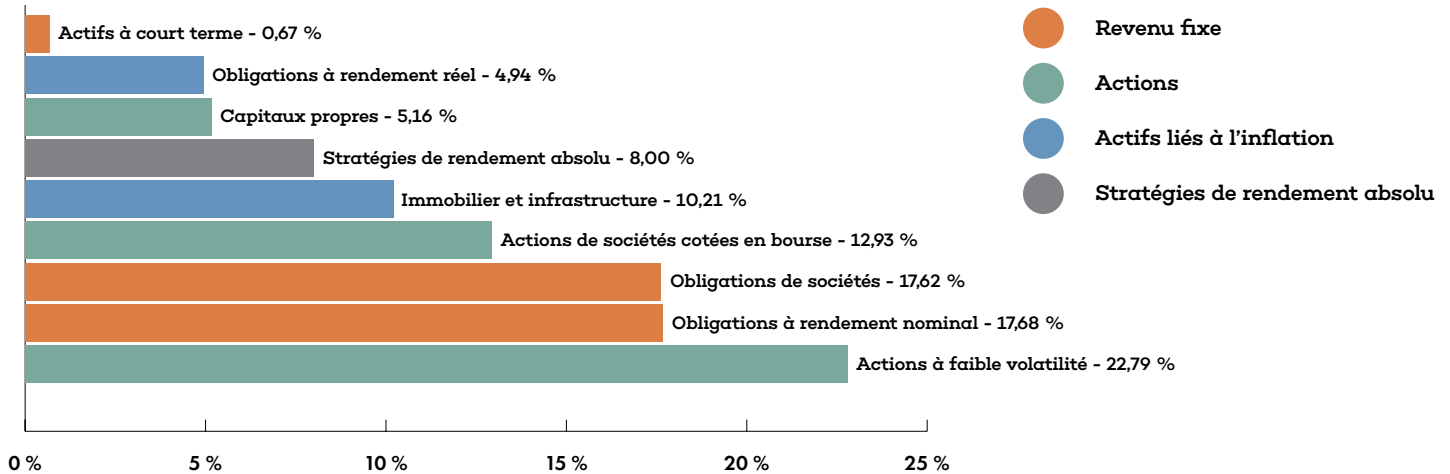
La juste valeur des actifs d'investissement du RRSPNB au 31 décembre 2019 s'établissait à 8,334 milliards de dollars, en hausse de 715 millions de dollars par rapport à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2018.

RAPPORT D'INVESTISSEMENT (SUITE)

COMPOSITION DE L'ACTIF

Vous trouverez ci-dessous la répartition des placements du fonds de pension, appelée aussi composition de l'actif, en date du 31 décembre 2019. La proportion de chaque type de placement par rapport au fonds de pension total s'est maintenue près des cibles de la politique de placement du fonds de pension fixées par le conseil des fiduciaires.

Ventilation de la composition de l'actif au 31 décembre 2019



APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Les marchés boursiers ont affiché des rendements robustes en 2019 dans toutes les régions, le marché américain manifestant une vigueur particulière. Comme on pouvait s'y attendre lors d'une année si vigoureuse pour les rendements des marchés boursiers, les stratégies à faible volatilité ont fait un peu moins bien que les indices généraux des marchés boursiers pour l'année sur la plupart des marchés, même s'ils ont continué à fournir aux investisseurs des rendements substantiels et une protection contre le risque de perte en cas de baisse. Les portefeuilles de titres à revenu fixe ont augmenté en 2019 en raison d'une tendance constante à la baisse des rendements lors des trois premiers trimestres de l'année, malgré un léger renversement de la tendance au quatrième trimestre.

Après les gains continus des marchés en 2019, les évaluations actuelles indiquent que les rendements prospectifs seront quelque peu modestes pour les marchés mondiaux relativement aux moyennes à long terme.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.

DÉFINITIONS UTILES

Composition de l'actif : ventilation des actifs de placement d'un fonds ou d'un portefeuille.

Actions : titres de placement qui représentent une participation dans un élément d'actif, par exemple les actions dans une société ou des biens réels.

Taux d'actualisation : taux auquel la valeur des flux de trésorerie d'un élément d'actif est actualisée pour déterminer la valeur actuelle de cet élément d'actif. Dans un fonds de pension, taux de rendement net hypothétique du placement dont le fonds a besoin pour obtenir un rendement positif prudent à long terme. Le taux d'actualisation d'un fonds de pension est déterminé par l'actuaire indépendant du régime et est généralement indiqué dans la politique de placement du fonds.

Taux de rendement brut : rendement avant la déduction des frais, par exemple les frais de gestion de placements.

Énoncé des politiques de placement : document juridique qui décrit les politiques et les procédures de placement d'un fonds.

Pour des définitions encore plus utiles, vous pouvez trouver un glossaire des termes relatifs au RRSPNB sur vestcor.org/glossaire.

CONSEILS POUR LES RETRAITÉS



PÉRIODE DE DÉCLARATIONS DE REVENUS ET VOTRE PENSION

Puisque vous avez peut-être produit récemment votre déclaration de revenus, nous avons cru qu'il serait utile de rappeler aux participants qui doivent payer de l'impôt supplémentaire chaque année qu'il est possible de réduire le montant qu'ils doivent à la fin de chaque année.

Tout d'abord, vous vous demandez peut-être pourquoi vous devez de l'impôt supplémentaire. Lorsque l'impôt est retenu sur votre pension du RRSPNB, il l'est automatiquement comme si votre pension du RRSPNB était votre seul revenu, mais vous avez peut-être d'autres sources de revenu. Ces autres sources comprennent notamment le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, un revenu d'emploi, des REER ou d'autres régimes de pension auxquels vous avez droit. Tout comme votre pension du RRSPNB, l'impôt prélevé automatiquement sur ces autres revenus est probablement calculé comme s'ils étaient votre seule source de revenu. Le problème survient parce qu'aux fins de l'impôt, vous payez de l'impôt sur votre revenu total. Lorsque toutes vos sources de revenu sont additionnées, vous passez peut-être à un taux d'imposition supérieur.

Sur le site vestcor.org/impot, vous pouvez télécharger un formulaire simple d'une page pour demander à Vestcor de retenir plus d'impôt sur votre pension. Ce formulaire, qui peut être rempli en tout temps, vous permet d'indiquer de combien exactement vous souhaitez que la retenue d'impôt soit augmentée. En payant plus d'impôt au départ, vous pourrez peut-être réduire le montant que vous devrez à la fin de l'année.

Si vous avez besoin d'aide à ce sujet, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor au 1-800-561-4012.

.....

MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés de toute modification aux documents constitutifs du RRSPNB. Par conséquent, le conseil des fiduciaires désire vous informer que le 1^{er} janvier 2020, l'annexe A du texte du Régime a été modifiée pour inclure un rajustement au titre du coût de la vie de 2,12 %. Cette modification a été déposée auprès du surintendant des pensions.

La version à jour du texte du RRSPNB se trouve sur la page Web suivante : vestcor.org/rrspnb.